

Les incoterms 





# Incoterms

Pour

### International Commercial Terms

### Généralités

Avant d'envisager un transport de marchandises à l'international, il faut répondre à cette question importante :

# A quel moment les risques et les frais sont-ils transférés à l'acheteur ?

En se référant à l'un des Incoterms de la CCI, l'acheteur et le vendeur réduisent l'incertitude inhérente à toute transaction internationale.

Ils précisent leurs **responsabilités et obligations respectives** pour la livraison des marchandises et les obligations documentaires du vendeur.

Les INCOTERMS, bien que facultatifs, sont des clauses standardisées et reconnues, qui permettent d'éviter les litiges en répartissant clairement entre l'acheteur et le vendeur :

les frais, les risques.

Ils dissocient la question du transfert des risques de celle du transfert de propriété, ce dernier restant régi par la loi applicable au contrat.



Concrètement, dans un contrat de vente international, les Incoterms vont clarifier les points suivants :

- 1. Situer le point critique du transfert des risques du vendeur à l'acheteur dans le processus d'acheminement des marchandises (risques de perte, détérioration, vol des marchandises) permettant ainsi à celui qui supporte ces risques de prendre ses dispositions notamment en terme d'assurance ;
  - 2. Indiquer qui du vendeur ou de l'acheteur doit souscrire le contrat de transport ;
- 3. Répartir entre les deux les frais logistiques et administratifs aux différentes étapes du processus
- 4. Préciser qui prend en charge l'emballage, le marquage, les opérations de manutention, de chargement et de déchargement des marchandises ou l'empotage et le dépotage des conteneurs ainsi que les opérations de d'inspection ;
- 5. Fixer les obligations respectives pour l'accomplissement des formalités d'exportation et /ou d'importation, le règlement des droits et taxes d'importation ainsi que la fourniture des documents.

Il existe 13 incoterms retenus par la CCI, (codification originale anglaise sur 3 lettres, ex : FOB) plus une localisation précise ex : « FOB Le Havre ».



#### Classement des Incoterms

# Les 13 Incoterms sont répartis en 4 familles dans la publication 560 de la CCI

- ➤ La famille du « E » : Ex
- > Le famille du « F », Free ou Franco : le vendeur n 'assume ni les coûts, ni les risques du transport principal.
- ➤ La famille des « C », Cost / Carriage ou Coût / Port : le vendeur assume les coûts du transport principal, mais n'en assume pas les risques.
- > La famille des « D », Delivered ou Rendu : le vendeur assume et les coûts et les risques du transport principal.

Distinction entre vente au départ et vente à l'arrivée

- Vente au départ : la marchandise voyage, sur le transport principal, aux risques et périls de l'acheteur.
- ➤ <u>Vente à l'arrivée :</u> la marchandise voyage, sur le transport principal, aux risques et périls du vendeur.
- ➤ La mention 'transport principal 'définit le transport international en maritime et en aérien. En transport terrestre, elle concernera la partie de transport franchissant les frontières.

8 Incoterms de vente au départ (VD )	5 Incoterms de vente à l'arrivée (VA)
⇒ EXW	⇒ DAF - DES - DEQ - DDU - DDP
⇒ FCA - FAS - FOB	
CFR - CIF - CPT - CIP	



# Choix de l'Incoterm en fonction du mode de transport

Famille	6 Incoterms Tous modes de transport	6 Incoterms exclusivement transport maritime	1 Incoterm exclusivement terrestre
Е	* EXW		
F	* FCA	* FAS * FOB	
С	* CPT * CIP	* CFR * CIF	
D	* DDU * DDP	* DES * DEQ	* DAF

Par exclusivement maritime, il faut entendre les transports par mer et voie fluviale conventionnel de port à port.

Les Incoterms tous modes de transport, sont applicables aux transports terrestre, aérien et maritime dès lors que ce dernier entre dans le cadre d'un transport multimodal.

Il est important d'utiliser l'Incoterm adapté au mode de transport choisi, pour éviter, en cas de litige, un refus du tribunal d'appliquer le texte de l'Incoterm retenu au contrat, en raison d'ambiguïté.



Incoterm de livraison directe et Incoterm de livraison indirecte

EXW, DES, DEQ, DDU et DDP s'appellent Incoterms de livraison directe, les marchandise étant généralement remises directement à l'acheteur.

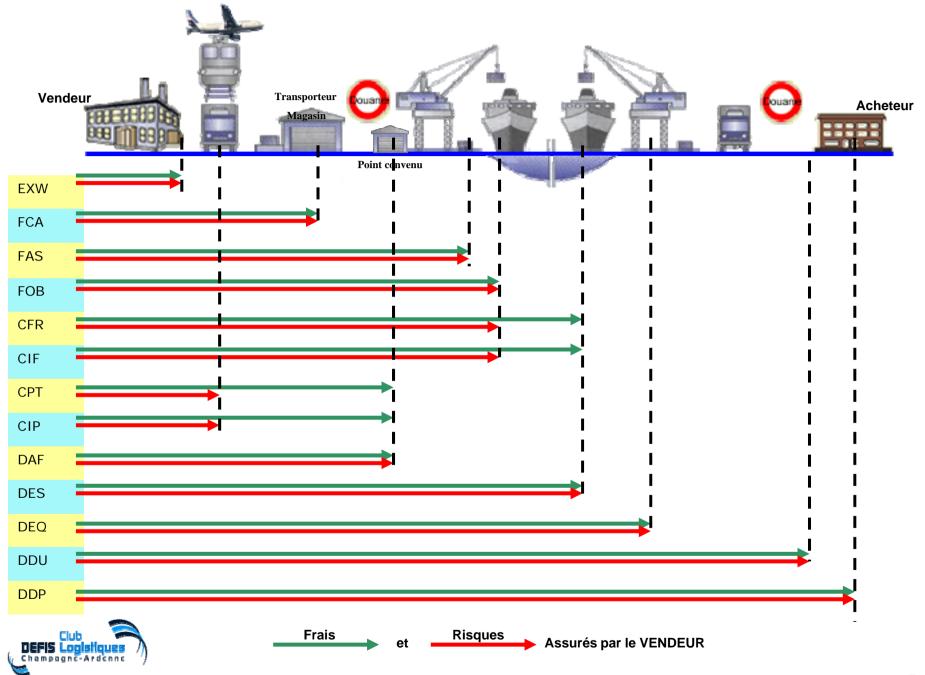
Les autres Incoterms, appelés indirects, supposent l'intervention d'un auxiliaire de transport.

L'EXW est également appelé Incoterm domestique, la livraison étant effectuée dans le pays du vendeur, l'acheteur a la charge des opérations d'exportation.

Tableau récapitulatif des Incoterms

Code	Descriptif Libellé Anglais	Descripti	f Libellé Français	Type de vente/ Mode transport
EXW	EX Works	Usine (EN), à l'usine	lieu convenu	VD / TM
FCA	Free Carrier	Franco Transporteur	lieu convenu	VD / TM
FAS	Free Along Side Ship	Franco le Long du Bateau	. port d'embarquement convenu	VD / M
FOB	Free On Board	Franco A Bord	port d'embarquement convenu	VD / M
CFR	Cost and Freight	Coût et Fret	port de destination convenu	VD / M
CPT	Carriage Paid To	Port Payé jusqu'à	lieu de destination convenu	VD / TM
CIF	Cost, Insurance, Freight	Coût, Assurance et Fret	port de destination convenu	VD / M
CIP	Carriage and Insurance Paid to	Port et Assurance Payés,	point de destination convenu	VD / TM
DAF	Delivered At Frontier	Rendu à la Frontière	lieu convenu	/ T
DES	Delivered Ex Ship	Rendu Non Déchargé	port de destination convenu	VA / M
DEQ	Delivered Ex Quay	Rendu A Quai	port de destination convenu	VA / M
DDU	Delivered Duty Unpaid	Rendu Droits Dus	lieu de destination convenu	VA / TM
DDP	Delivered Duty Paid	Rendu Droits Acquittés	lieu de destination convenu	VA / TM





# Obligations du vendeur et de l'acheteur

Chaque Incoterms comporte 10 articles .

Les obligations du vendeur sont placées sur une page et celles de l'acheteur sont placées sur la page en vis-à-vis.

Le texte anglais est le texte de référence.

# Liste des articles

Obligations du vendeur	Obligations de l'acheteur	
A1 – Fourniture de la marchandise conformément au contrat	B 1 - Paiement du prix	
A2 – Licences, autorisations et formalités	B2 – Licences, autorisations et formalités	
A 3 – Contrats de transport et d'assurance	B 3 - Contrats de transport et d'assurance	
A 4 - Livraison	B 4 – Prise de livraison	
A 5 – Transfert des risques	B 5 - Transfert des risques	
A 6 – Répartition des frais	B 6 - Répartition des frais	
A 7 – Notification à l'acheteur	B 7 – Notification au vendeur	
A 8 – Preuve de la livraison, document de transport ou message électronique	B 8 – Preuve de la livraison, document de transport ou message électronique	
A 9 – Vérification, emballage, marquage	B 9 – Inspection de la marchandise	
A 10 – Autres obligations	B 10 – Autres obligations	



#### Précautions à prendre

I ) Il est recommandé de donner des précisions géographiques qui permettent d'éviter de graves malentendus entre acheteur et vendeur.

Exemple : « sortie d 'usine » : s'agit-il d'une usine en France ou d'une usine implantée à l'étranger par une firme française ?

II) Les Incoterms sont fondés sur des dispositions communes à tous; le vendeur doit expédier une marchandise conforme et l'acheteur doit en acquitter le prix.

Mais chaque incoterm peut donner lieu à des variantes :

L'EXW, obligation minimum du vendeur qui laisse le chargement des marchandises à l'usine à la charge de l'acheteur. Généralement le vendeur se charge de cette opération, d'où la nécessité de bien le préciser sur le contrat de vente en indiquant clairement les obligations de chacun ( vérification de l'état du véhicule, type d'emballage, frais de chargement éventuel, etc.

Le DDP est exactement le contraire. Les opérations de déchargement des marchandises ont dorénavant été précisées dans la définition des Incoterms. Le principe retenu « charge ou décharge celui qui contrôle les équipes et le matériel au point convenu » L'acheteur prend donc en charge les opérations de déchargement.

Les FOB, CFR et CIF sont 3 Incoterms de vente au départ où le transfert de risque se fait au passage du bastingage du navire au port d'embarquement. La seule différence entre le FOB et le CFR porte sur la maîtrise du fret maritime. (préciser dans le contrat les modalités de réservation et d'embarquement si l'acheteur confie l'opération au vendeur)

Pour le CIF, le risque du transport maritime est supporté par l'acheteur et l'assurance est supportée par le vendeur ( prévoir une assurance transmissible )

Les FCA, CPT et CIP sont 3 nouveaux incoterms, polyvalent de vente au départ, d'adaptent mieux aux nouvelles technologies du transport. Le transfert de risques se fait lors de la prise en charge par le transporteur.



Le FAS vente au départ en transport maritime, le transfert de risque se fait le long du navire au port d'embarquement, Les formalités de dédouanement sont dorénavant à la charge du vendeur .

Attention au FAS américain dans lequel l'acheteur doit payer les frais de dédouanement export et de chargement sur le navire

Les 2 Incoterms maritime de vente à l'arrivée, DES et DEQ, sont des pièges pour l'exportateur , principalement si les marchandises doivent être déchargées dans un port d'un pays en développement.

En ce qui concerne le DEQ ne jamais prendre en charge les frais de dédouanement et les droits et taxes; pour éviter les risques de contentieux douaniers et de déséquilibrer les encours financiers les droits et taxes sont généralement perçus au comptant alors que l'acheteur peut bénéficier d'un délai de paiement long.

#### III) Incoterm et montant du contrat

Le choix de l'incoterm influe sur le montant du contrat. En finalité, c'est l'acheteur qui paiera l'ensemble des coûts, soit avec différents prestataires soit au vendeur. Pour maîtriser les exportations il est préférable de vendre DDU.

#### IV ) Les limites des Incoterms

Les Incoterms n'apportent pas des solutions systématiques à tous les problèmes. Les pratiques du quotidien peuvent être très différentes des règles édictées par les Incoterms. L'opérateur ne doit pas s'en étonner mais il doit garder en mémoire que, si un contentieux se déclare ce sont les textes qui serviront de base aux jugements.

### V) Les stipulations des contrats

Les Incoterms cèdent le pas devant les stipulations contraires mentionnées dans les contrats.. Ces variantes peuvent constituer un danger, en effet, si la variante introduit une ambiguïté par rapport aux texte de la CCI, les arbitres et les tribunaux trancheront le litige sans texte d'appui. ( voit tableau des variantes )

#### VI) Les usages du commerce

Les Incoterms cèdent le pas devant les usages des commerces.

#### VII ) Transfert de propriété

Les Incoterms ne déterminent pas le transfert de propriété entre le vendeur et l'acheteur. Les transferts de propriété variant d'un pays à l'autre, il est recommandé de prévoir la clause de transfert de propriété au contrat.

Incoterm	Variante	Conséquences	Appréciation
EXW	EXW chargé sur	Frais de chargement et d'arrimage à la charge du vendeur	Bonne précaution pour l'acheteur
FAS	FAS formalités douanières à la charge de l'acheteur	L'acheteur prend en charge les coûts en en assume les risques	Danger lorsque des licences d'exportation existent
FOB	FOB arrimé	Le vendeur prend en charge tous les frais au port d'embarquement	Très pratiqué par pays de l'est risque pour les masses indivisibles
CIF	CIF débarqué	Le vendeur prend en charge les frais de déchargement mais n'en supporte pas les risques	Coûts supplémentaires Contrôle des opérations inexistant,
DAF	DAF déchargé en frontière	Le vendeur prend en charge le déchargement	Vérification des moyens de déchargement
DEQ	DEQ incluant les formalités douanières d'importation	Le vendeur prend en charge tout ou partie des frais	Danger du à la méconnaissance des pratiques douanières à l'importation
DDU	DDU incluant les formalités douanières	Le vendeur paie les formalités de dédouanement L'acheteur les droits et taxes	Utile pour le vendeur lorsqu'il désire garder la maîtrise des opérations
DDP	DDP exclu droits et taxes	L'acheteur paie les droits et taxes	Allègement financière pour le vendeur Pas de représentant fiscale
DDU / DDP	DDU / DDP déchargé	Le vendeur paie les frais de déchargement à destination	Cas où l'acheteur ne dispose pas de moyen de manutention sur place ( chantiers)
FOB	FOB américains	6 interprétations différentes	Danger bien préciser le FOB utilisé en décrivant si nécessaire les obligations de chacun
CIF et CIP	Variante de couverture d'assurance	Au lieu d'une FAP souscription d'une assurance tous risques ou guerre, grèves etc.	Le vendeur doit inclure les coûts supplémentaires dans son prix de vente.

